



E.H.P.A.D.



Le Grand-Lemps

Charte de bientraitance

« Cette charte a été élaborée par des professionnels du Centre Hospitalier de Rives dont les pratiques sont basées sur la valeur du respect mutuel.

La bientraitance implique l'ensemble des personnels, les patients, les résidents, l'entourage, les bénévoles et les visiteurs. Elle se traduit par une culture du respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.

Les professionnels soignants, médico-techniques et administratifs s'engagent:

1. A respecter la personne, ses choix et ses convictions personnelles ;
2. A développer un savoir-être, une attitude bienveillante et un climat de confiance ;
3. A se rendre disponible pour la personne et être à l'écoute de ses besoins ;
4. A informer la personne et son entourage selon sa propre compétence, et à donner une réponse adaptée en cohérence avec le projet de soin/le projet d'accompagnement ;
5. A développer la communication verbale et non verbale avec la personne et son entourage ;
6. A préserver l'intimité de la personne ;
7. A individualiser l'accompagnement des patients/résidents ;
8. A assurer le confort et la sécurité de la personne ;
9. A reconnaître la douleur physique et psychique de la personne, et proposer des moyens pour la soulager ;
10. A considérer la famille comme un partenaire ;
11. A favoriser le maintien du lien social de la personne ;
12. A développer du professionnalisme en se formant et en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles ;
13. A travailler à maintenir la solidarité entre collègues comme une valeur fondamentale d'un travail en équipe.

Cet engagement des professionnels implique en retour du respect de la part des patients/résidents et de leurs familles en vue d'une collaboration constructive. »

*Groupe de travail mené par
Chantal REB, Cadre de Santé*

*Charte de bientraitance validée par
Marc CAMILLIERE, Directeur*

Version 1 - 22/10/2014

